

PHS
p.02

POUVOIRS PUBLICS

Etienne Ataire nommé à la tête du SG-CIPDR ■ France

■ Magistrat depuis 30 ans, Etienne Ataire a été nommé à la fin du mois d'août Secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR)...

Groupes
p.04

ANTHROPOSOPHIE

Les habits neufs de la Nef ■ France

■ La Nef, la plus importante banque éthique de France, rencontre un fort succès auprès de plusieurs municipalités. Dans plusieurs villes, des élus de l'opposition ont dénoncé cette coopération en raison de la genèse anthroposophe de la banque...

Mouvances
p.23

PSNC

Bilan de trois décennies de recherches sur les PSNC ■ Royaume-Uni

■ Dans un article récent, le chercheur Edzard Ernst propose une rétrospective sur l'évolution de la recherche sur les PSNC au cours des 30 dernières années...



@unadfi



www.unadfi.org



facebook.com/unadfi

SOMMAIRE

Phénomène sectaire

- p.02 ■ Pouvoirs publics
- p.03 ■ A écouter, A lire, A voir

Groupes

- p.06 ■ Anthroposophie
- p.07 ■ Aum / Aleph
 - ACER
- p.08 ■ Centre d'Accueil Universel
- p.09 ■ Grace Road of Church

- p.10 ■ Groupes divers
- p.11 ■ Les Brigandes
- p.12 ■ Moon
- p.13 ■ Mormons
- p.14 ■ Parole de vie
- p.15 ■ Scientologie
 - Tabitha's Place
- p.16 ■ Témoins de Jéhovah
- p.17 ■ Torrents de vie

Mouvances

- p.19 ■ Développement personnel
 - Mouvance évangélique
- p.20 ■ New Age
- p.21 ■ Paranormal
 - PSNC
- p.24 ■ Sorcellerie
 - Théorie du complot

Thèmes connexes

- p.27 ■ Education

Phénomène sectaire

Pouvoirs publics

Communiqué UNADFI / CCMM

■ L'UNADFI et le CCMM souhaitent exprimer leur tristesse et leur grande émotion à l'annonce de la démission de Madame Sonia Backès de son poste de secrétaire d'État à la citoyenneté.

Sa force tranquille et son courage dans la lutte contre les dérives sectaires ont montré son implication sincère sur ce sujet. Ses qualités humaines et sa grande empathie à l'égard des victimes laisseront une trace indélébile dans le combat qui est le nôtre. Qu'elle en soit d'ores et déjà remerciée.

Nous espérons que les projets que Sonia Backès a élaborés, dans le cadre de sa mission, ne tomberont pas dans l'oubli et nous comptons pour cela sur l'énergie et l'implication du chef de la MIVILUDES, Donatien Le Vaillant, et d'Etienne Apaire, Secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

En ce qui concerne l'UNADFI et le CCMM, nous continuerons activement à aider les victimes dans le cadre des drames qui les touchent et à nous battre contre les dérives sectaires. ■

Etienne Apaire nommé à la tête du SG-CIPDR ■ France

■ Magistrat depuis 30 ans, Etienne Apaire a été nommé à la fin du mois d'août Secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR).

En tant que nouveau Secrétaire général du SG-CIPDR, Etienne Apaire sera président de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes). Il dispose d'une solide expérience juridique

de par ses fonctions de juge d'instruction au tribunal de grande instance de Paris en charge des dossiers de criminalité organisée, de lutte contre le blanchiment et de criminalité informatique, et de vice-président chargé de l'ins-

truction au TGI de Paris. Il aussi été président de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie de 2007 à 2012. ■

(Sources : Ministère de l'Intérieur, 28.08.2023 & La Croix, 06.09.2023)

A écouter



L'énigme de l'emprise, Esprit de Justice, France Culture, 13.09.2023

■ Par l'entremise d'un débat entre deux invités, l'émission Esprit de Justice a tenté d'apporter des éléments d'explication sur l'emprise et le fait qu'une personne puisse se soumettre totalement à une autre pendant de nombreuses années.

Invitées : Pascale Jamoulle, anthropologue / Jean-Pierre Jouglà, avocat honoraire ■

(Source : France Culture, 13.09.2023)

Ecouter le podcast : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/esprit-de-justice/l-enigme-de-l-emprise-1748700>

A lire



Georgia Doll, *Petit Monde*, Editions du Rouergue « La Brune », 208 pp.

■ S'inspirant de sa propre histoire dans une communauté libertaire autrichienne dirigée par l'artiste Otto Muehl, Georgia Doll relate dans ce roman la vie d'une enfant au sein d'un groupe sectaire.

L'héroïne raconte la vie au sein d'une communauté où les enfants sont élevés en commun, la propriété individuelle est abolie et tout le monde couche avec tout le monde selon les principes prônés par un gourou. Comme l'autrice la petite fille est d'abord totalement admirative du gourou et va vite comprendre que c'est un menteur. Le livre décrit une communauté qui vante un certain libéralisme mais dans laquelle des marqueurs classent les individus selon une hiérarchie bien spécifique. Certains jouissent d'avantages et d'autres sont sanctionnés. Georgia Doll a vécu son enfance au sein de l' Aktionsanalytische Organisation (AAO), fondée en 1972 par Otto Muehl. Le mouvement a fait de nombreux adeptes et bénéficiait d'une certaine popularité avant d'être dissout après la condamnation de son fondateur pour pédocriminalité. ■

(Source : Libération, 15.09.2023)

A voir



Club Zéro de Jessica Hausner sorti en salle le 27 septembre 2023

■ Dans *Club Zéro*, des lycéens sous l'emprise d'une de leur enseignante décident de modifier radicalement leur alimentation. Ce film permet de comprendre les ressorts d'une emprise et comment l'alimentation peut en être un vecteur.

Le film montre comment dans une situation d'emprise le rapport des jeunes à l'alimentation va se radicaliser. Ils sont dans l'obligation de suivre une alimentation consciente sous les yeux de leurs parents, des autres élèves et des professeurs qui ne savent que faire. ■

(Source : France Info, 24.09.2023)

Anthroposophie

Les habits neufs de la Nef ■ France

■ La Nef (Nouvelle Economie Fraternelle), la plus importante banque éthique de France, dont le siège se trouve à Vaulx-en-Velin (69), rencontre un fort succès auprès de plusieurs municipalités écologistes ou proches. En 2021, six villes (Lyon, Bordeaux, Montpellier, Strasbourg, Besançon et Nantes) ont contracté des prêts compris entre deux et quatre millions d'euros, jusqu'à huit millions lorsque la métropole emprunte aussi. Dans plusieurs villes, des élus de l'opposition ont dénoncé cette coopération en raison de la genèse anthroposophe de la banque. Ses dirigeants actuels assument cette origine mais ils affirment ne plus entretenir de liens avec l'anthroposophie. Afin de désarmer ses adversaires, la banque a décidé de passer à l'offensive.

Pour que son image ne soit plus entachée par l'anthroposophie dont la réputation lui nuit régulièrement, elle a présenté lors de son conseil de surveillance (CS) du 25 janvier 2023 une stratégie en trois axes. *La Tribune de Lyon* qui a pu en prendre connaissance en a dévoilé les grandes lignes dans ses colonnes.

Premier axe, rompre tous liens avec l'anthroposophie. La banque, qui a suspendu ses financements aux écoles Steiner depuis 2019, entend poursuivre en ce sens tant que celles-ci feront l'objet de signalements dans les rapports de la Miviludes et ce même si, selon le procès-verbal du CS, « cette décision est douloureuse et nous sommes bien placés

pour savoir que les rapports de la Miviludes doivent être soumis au doute ». La Nef va aussi retirer de sa liste de bénéficiaires deux organisations d'inspirations anthroposophiques, interdisant ainsi aux épargnants de leur reverser leurs intérêts.

La Nef prévoit également de systématiser une contre-offensive judiciaire contre ceux qui la diffameraient. Selon *la Tribune de Lyon*, ses principales cibles seraient la Miviludes, la presse, et les lanceurs d'alerte.

Enfin, la Nef souhaite réaffirmer son « indépendance politique, idéologique et spirituelle ». Selon l'établissement bancaire, « la Nef n'est pas plus qu'hier anthroposophe, il convient, sans

renier nos origines, de refonder la Nef autour de ce concept d'indépendance ». Une évolution qui pourrait l'amener à changer ses statuts et son nom, selon le journal.

D'après un article de *Lyon Capital*, paru en novembre 2022, trois membres du CS auraient été liés à l'anthroposophie. Deux d'entre eux ont démissionné en janvier et mars 2023.

Si dans certaines villes, comme Montpellier, les prêts sont passés quasi inaperçus, à Lyon le groupe d'opposition « Pour Lyon » a réagi en novembre 2022 en envoyant un courrier à la secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté, Sonia Backès. Néanmoins depuis la parution, le

>>>

28 septembre, d'un article dans le journal montpelliérain, *le Poing*, la municipalité a décidé d'étudier « avec attention ces remarques et prendre les décisions qui s'imposent si ces liens avec une mouvance aux potentielles dérives sectaires étaient avérés ».

Selon Pernelle Richardot, élue socialiste à la municipalité de Strasbourg, « Il existe une connexion entre une partie

des écologistes et le milieu anthroposophique ». En juillet dernier, elle s'était indignée auprès de l'Express du versement d'une subvention de 12 000 euros par la ville de Strasbourg à une école Steiner.

L'Express qui a interrogé plusieurs des villes citées au sujet de leur relation avec la Nef n'a reçu qu'une réponse de Besançon. La ville, qui note que la Nef

n'est citée qu'une fois dans un rapport de la Miviludes, explique avoir choisi cette banque en raison de « critères tels que la transparence financière, les actions environnementales et climatiques ou en matière de responsabilité sociale ». ■

(Sources : La Tribune de Lyon, 22.09.2023, L'Express, 26.09.2023 & Le Poing, 28.09.2023)

Le témoignage de Camille sur la biodynamie fait couler de l'encre ■ France

■ **L'agriculture biodynamique¹, dont le fonctionnement repose sur les concepts ésotériques développés par Rudolf Steiner, le père de l'anthroposophie, attire de plus en plus d'agriculteurs soucieux d'aller plus loin dans le bio. S'appuyant sur un témoignage publié sur le site de l'Unadfi², Vitisphère interroge ses lecteurs sur cette pratique dans sa rubrique « Remise en question ».**

Camille B. n'était pas agricultrice, mais elle s'est plongé une dizaine d'années dans cette pratique agricole à la faveur d'une reconversion professionnelle dans la viticulture. Saisonnière dans les vignobles, elle est rapidement séduite par l'idée d'un monde interconnecté portée par la biodynamie. De fil en aiguille elle s'est intéressée à son fondateur, Rudolf Steiner, et a cherché une personne qui puisse l'aider à comprendre ses textes, en particulier le Cours aux agriculteurs, la série de conférences datant de 1924 qui a posé les bases de cette pratique.

Durant son parcours dans le milieu de la viticulture, elle a rencontré des vignerons en biodynamie plus ou moins imprégnés de croyances anthroposophiques

liées à l'existence d'êtres magiques qui aideraient les plantes à pousser. Selon l'un des vignerons pour lequel elle a travaillé, Steiner aurait eu accès aux annales Akashiques (mémoires universelles) qui lui auraient permis d'avoir des connaissances sur toutes les disciplines, sans les avoir pratiquées.

Intéressée par les décoctions à base de plantes et autres produits censés favoriser les plantations, elle devient préparatrice en biodynamie. Ses croyances bien ancrées, elle raconte avoir été « méprisante, véhémence et même parfois grossière » avec ceux qui n'y adhéraient pas. Elle regrette aujourd'hui ses « leçons de vie prodiguées aux paysans en fin de carrière ».

Son parcours dans la biodyna-

mie s'arrête brusquement après la lecture des trois tomes de la bande dessinée *Cosmobacchus* de Jean-Benoit Meybeck. Elle réalise qu'elle n'avait qu'effleuré la pensée occulte de Steiner (par exemple, selon lui la lune serait constituée de corne de vaches vitrifiées...) et reproche désormais aux adeptes de l'anthroposophie de l'avoir maintenue dans l'ignorance de ces concepts occultistes.

Pour elle la « biodynamie avance masquée en évitant de détailler ses fondements occultes, pour mieux promouvoir au final un mode de pensée anthroposophique ».

Contactée par *Vitisphère*, le Mouvement de l'Agriculture BioDynamique (MABD) n'a pas donné suite. L'article rappelle que, dans une tribune de 21 novembre 2022,

ce mouvement et le label Demeter³ regrettaient des articles et émissions « qualifiant l'agriculture biodynamique de non scientifique, d'ésotérique, voire de pseudo agriculture fondée sur des croyances ». Et Demeter précise sur son site que « les pratiques biodynamiques, même si certaines comme les préparations biodynamiques peuvent surprendre au premier abord, sont tout à fait transparentes ».

Le journal *20 Minutes* s'est, lui aussi, penché sur cette forme d'agriculture à l'occasion des nombreuses foires au vin du début d'automne. Il relève que peu d'études scientifiques auraient été menées sur la question. Si selon certaines d'entre elles, la qualité écologique des sols serait meilleure, ce serait davantage en raison de l'attention portée par les viticulteurs à leur parcelle qu'en raison de l'efficacité des

préparations biodynamiques. Ces dernières sont dynamisées (mélangées) selon le même principe que les préparations homéopathiques et « pulvérisées sur le sol » à « dose homéopathiques ». Ce sont ces principes, non « soutenus par les données actuelles de la science », qui ont conduit au déremboursement de l'homéopathie, rappelle *20 Minutes*. Le journal précise également que le travail en fonction des cycles cosmiques n'a pas démontré son efficacité à ce jour.

Mais cela n'empêche pas l'augmentation du nombre d'exploitations adhérant au label Demeter qui est passé de 985 à 1124 en deux ans.

20 Minutes a lui aussi évoqué le témoignage de Camille B. qui reproche à la biodynamie de l'avoir amenée à un système de croyances ésotériques. ■

(Sources : *20 Minutes*, 14.09.2023 et *Vitiphère*, 20.09.2023)

1. Pour en savoir plus sur l'anthroposophie et la biodynamie, consulter les pages consacrées à ces sujets sur le site internet de l'Unadfi : <https://www.unadfi.org/mot-clef/anthroposophie/>
2. Lire « In vino veritas : Biodynamie et déraison », le témoignage de Camille B. sur le site de l'Unadfi : <https://www.unadfi.org/non-classe/in-vino-veritas-biodynamie-et-deraison/>
3. Demeter est le label de certification de l'agriculture biodynamique. Les produits certifiés doivent respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique auquel s'ajoute celui de l'agriculture biodynamique qui préconise d'utiliser diverses préparations comme la corne de bouse ou des décoctions conservées dans des vessies de cerfs.

Charles III en visite dans un domaine biodynamique français ■ France / Royaume-Uni

■ Lors de son séjour en France en septembre dernier, le roi Charles III, adepte des PSNC, a visité un domaine du Bordelais pratiquant la biodynamie.

Fin septembre, le souverain du Royaume-Uni a visité le château Smith Haut Lafitte, producteur d'un grand cru Pessac-Léognan et grand nom de la viticulture biodynamique dans la région.

La biodynamie est une pratique agricole héritée de la philosophie anthroposophique de Rudolf Steiner, un courant de pensée

ésotérique. La biodynamie est principalement utilisée dans la viticulture ; selon un article de *Libération* de 2019, chez les exploitants en biodynamie le degré de croyance aux préceptes de Steiner va de l'adhésion assumée à une implication nettement plus distanciée pour certains qui revendiquent une approche concrète.

Les propriétaires du domaine château Smith Haut Lafitte se réclament d'ailleurs d'une biodynamie « sans le volet mystique » ; la biodynamie semble donc être parfois mobilisée comme un simple label marketing pour les consommateurs.

Les détracteurs de la biodynamie alertent néanmoins sur les

>>>

risques de cette posture périlleuse qui dissimule la controverse scientifique et le fond doctrinal associé à cette pratique. Si la Miviludes alerte sur la réalité de la biodynamie sur son site internet, des internautes se sont également émus de cette visite, comme sur Twitter (ou X). Cyril Gambari, docteur en microbiologie, y a notamment rappelé le discours de Charles III tenu en 2016 lors de l'ouverture de l'association de l'agriculture biodynamique en Italie : dans lequel l'actuel roi expliquait ne pas pratiquer au sens

strict l'agriculture biodynamique dans sa ferme de Highgrove, mais assumait s'inspirer des principes de Steiner.

Mais l'attrait de la couronne anglaise pour les pseudosciences ne se limite pas à la biodynamie, comme en témoigne le penchant général de Charles III pour un grand nombre de PSNC. Selon le chercheur Edzard Ernst, le roi se serait notamment essayé à l'aromathérapie (utilisation des huiles essentielles à visée thérapeutique), l'iridologie (méthode

de diagnostic à partir de l'analyse de l'iris) ou encore à la « thérapie de Gerson ». Ce régime, prétendant guérir le cancer, remplace la chimiothérapie par la consommation quotidienne de 13 jus de fruits, des lavements au café et des injections de vitamines.

Plus inquiétant, le roi se ferait d'ailleurs le lobbyiste de ces pratiques contestées auprès du gouvernement ou de la sécurité sociale britannique. ■

(Source : Libération, 22.09.2023)

Aum / Aleph

Aleph toujours sous contrôle ■ Japon

■ Le ministre japonais a décidé le maintien des contrôles stricts du groupe Aleph anciennement baptisé Aum. Ce groupe est tristement célèbre pour les attentats au gaz sarin dans le métro de Tokyo en 1995.

Placé sous surveillance, Aleph doit rendre compte à l'Etat de l'ensemble de ses activités tous les trois mois. Dernièrement le groupe n'a pas fourni de rapports

concernant ses terrains, ses bâtiments et est soupçonné d'avoir dissimulé des actifs. Le ministère de la Justice a donc choisi de renforcer les contrôles

du groupe et interdit à Aleph d'utiliser plus de la moitié de ses installations au Japon et de recevoir des dons. ■

(Source : NHK, 05.09.2023)

ACER

Enquête ouverte contre l'église évangélique ACER ? ■ France

■ Des ex-adeptes ou des proches d'adeptes de l'Assemblée Chrétienne pour l'Évangélisation et le Réveil (ACER) ont porté plainte contre le groupe, dénonçant l'environnement sectaire en son sein. La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) a elle aussi saisi la justice. Elle a reçu 20 signalements à propos de l'organisation.

ACER est installée à Montreuil où se déroulent de grandes cérémonies autour du leader qui se fait appeler « l'apôtre ». L'organisation est implantée

dans de nombreuses autres villes françaises et revendique plus de 2000 membres.

Plusieurs ex-adeptes ont témoigné, dans un premier

article paru au début du mois de septembre 2023 sur RMC, des dérives sectaires inhérentes au groupe. L'une des témoins raconte avoir donné 9000 euros au groupe

>>>

>>>

en quatre ans. Elle a été harcelée au téléphone et jusqu'à chez elle afin de donner toujours plus. Agressée physiquement elle a décidé de porter plainte. Un autre témoin, ayant quitté le groupe en 2021, dénonce le véritable fonctionnement entrepreneurial du groupe qui en demande toujours plus. Il a été licencié de son travail à cause du temps passé pour remplir différentes missions au sein de l'église.

De son côté la Miviludes fait état d'une vingtaine de signalements qui montrent pour la plupart les mêmes situations à savoir l'isolement des adeptes, de longues périodes de jeûne imposé et des exigences financières très importantes. Elle constate qu'ACER cible en priorité les jeunes et notamment des mineurs.

Ce premier article publié par *RMC* a entraîné une vague de nouveaux témoignages relatant des faits similaires ce qui a engendré l'ouverture d'une enquête et la Miviludes a annoncé saisir elle aussi la justice. Parmi les nouveaux témoignages, *RMC* a pu contacter une maman dont la fille est une adepte d'ACER depuis 6 ans. Elle a été recrutée alors qu'elle n'avait que 14 ans. Petit à petit ses résultats scolaires ont dégringolé et une rupture s'est opérée avec sa famille comme le raconte la maman : "Elle faisait de jeûnes réguliers, elle refusait de regarder la télé, de manger à table avec ses frères et sœurs. Et depuis ses 14 ans, elle ne passe plus de vacances avec nous ». La jeune fille a rompu avec sa famille et elle appelle son supérieur à l'église « dad »(contraction

de daddy qui signifie papa en anglais). La maman s'est rendue à de nombreuses reprises à l'église afin d'avoir des contacts avec sa fille. Elle raconte la mise en scène à laquelle elle a assisté lors des cultes : des séances de guérison avec des personnes qui tombent au sol.

Face à ces nombreuses accusations, le leader du groupe dénonce une campagne de dénigrement à son égard et vis-à-vis de son organisation. Il a porté plainte pour diffamation contre une ex-adepte. Il avance aussi que les signalements reçus par la Mission seraient « la rançon du succès »... ■

(Sources : *RMC/BFMTV*, 11.09.2023 & 15.09.2023)

Centre
d'Accueil
Universel

Le CAU devra payer ■ France

■ Un ancien pasteur du Centre d'Accueil Universel (CAU), avait engagé une procédure judiciaire contre l'organisation pour des faits de travail dissimulé¹. Les prud'hommes viennent de condamner le groupe à leur verser près d'un million d'euros de dommages et intérêts. Le CAU va faire appel de cette décision qui se doit d'être néanmoins exécutée dès à présent.

Ce pasteur estime avoir été réduit en esclavage avec sa femme durant ces 25 années dans le groupe. Ils ont travaillé dans des conditions indignes, sans vacances ni jour de repos, avec des horaires pouvant aller jusqu'à 18 heures par jour. Pour l'avocat

du couple « on demande aux pasteurs de se sacrifier, c'est de l'esclavagisme moderne ». Soulagé le pasteur souhaite que la décision aide les autres qui craignaient de porter plainte et montre leurs conditions de vie aux fidèles.

La décision des prud'hommes était attendue par de nombreux autres ex-pasteur du groupe et trois autres pasteurs s'apprentent à déposer plainte. L'un d'entre eux rappelle ce qu'ils vivent au quotidien, comme l'absence de relation familiale, devoir

>>>

>>>

demander et justifier leurs absences de l'église ou encore le fait de devoir subir une vasectomie. Un pasteur souhaite porter plainte au pénal pour mutilation et esclavagisme.

La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) surveille la CAU qui a fait l'objet d'une soixantaine de saisines

depuis 2015. Elle indique que le groupe cherche à recruter de nouveaux fidèles notamment par du prosélytisme auprès de mineurs migrants isolés, d'étudiants ou de jeunes en difficulté. Dans les témoignages reçus, la Mission constate d'importantes exigences financières de la part de l'organisation, l'insistance pour que les adeptes donnent mais

aussi un abandon de soins de la part de fidèles qui s'éloignent de la médecine pensant guérir au sein du groupe. ■

(Source : Le Parisien, 17.09.2023)

1. Lire sur le site de l'Unadfi, *Un ex-pasteur attaque le mouvement* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/un-ex-pasteur-attaque-le-mouvement/>



Vers l'expulsion de dirigeants ? ■ Fidji

■ **Les autorités fidjiennes envisagent l'expulsion de six dirigeants de Grace Road Church, une secte sud-coréenne qui avait migré aux Fidji il y a 10 ans avec des centaines d'adeptes. Le groupe s'était développé dans le pays avec de nombreuses entreprises fondant un véritable empire commercial.**

Les autorités n'ont pu appréhender que quelques dirigeants et le dirigeant principal, Daniel Kim, reste introuvable. Le ministre fidjien de l'Immigration a déclaré aux journalistes qu'ils avaient réussi à expulser deux des six dirigeants vers la Corée du Sud, tandis que deux autres avaient contesté l'action devant le tribunal et avaient été temporairement relâchés. Il a déclaré que l'une des personnes libérées était le président par intérim de Grace Road, Lee Sung Jin. Le ministre a aussi rappelé qu'en 2018 Interpol avait émis des notices rouges contre les six dirigeants après que la Corée du Sud avait émis des mandats d'arrêt.

Cette décision gouvernementale

montre un changement d'attitude de la part des autorités à l'égard de la secte après les élections de décembre dernier qui ont vu un nouveau premier ministre entrer en fonction. Auparavant, les dirigeants politiques fidjiens accueillaient favorablement le succès économique du groupe et semblaient occulter les controverses liées au comportement sectaire de l'organisation.

Une question reste en suspens suite à la volonté d'expulsion des dirigeants : que vont devenir les plus de 400 adeptes sud-coréens présents aux Fidji, mais aussi les Fidjiens travaillant dans des entreprises du groupe (restaurants, fermes, supermarchés, stations-service).

La secte s'est installée aux Fidji sous la direction de Shin Ok-ju la mère de l'actuel leader, qui avait déclaré à ses fidèles que le pays représentait un refuge contre la guerre et la famine imminente. Elle est actuellement en prison en Corée du Sud reconnue coupable de divers crimes comme voies de fait, fraude, séquestration aggravée et maltraitance sur enfants. Aux Fidji, les adeptes sont forcés de travailler parfois sans salaire et se sont vu retirer leurs passeports. ■

(Source : AP News, 07.09.2023)

Lire sur le site de l'Unadfi, l'ensemble des articles sur Grace Road Church : <https://www.unadfi.org/mot-clef/grace-road-church/>

Groupes divers

1500 enfants en danger dans une secte ■ Philippines

■ La commission sénatoriale des femmes, des enfants, des relations familiales et de l'égalité des sexes, qui a été chargée d'enquêter sur des cas de viol, d'abus sexuels, de travail forcé et de mariages d'enfants commis par une secte présumée appelée Socorro Bayanihan Services, Inc. (SBSI), appelle le gouvernement Philippin à agir rapidement pour les sauver.

Selon la résolution déposée par la sénatrice Risa Hontiveros, le groupe, qui compterait 3 600 membres, dont 1587 enfants, vivrait dans une base fermée gardée par une organisation paramilitaire liée à la secte.

Socorro Bayanihan Services, Inc. (SBSI) est une organisation civique qui avait obtenu en 2004 la gestion communautaire des ressources dans les zones protégées du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles, pour développer des terres. Elle nie les allégations portées contre elle, mais depuis 2019 elle est soupçonnée d'être une secte, notamment par l'Église indépendante des Philippines à laquelle elle était auparavant affiliée. Au fil des ans cette dernière s'est vu interdire l'accès à l'enclave fortement gardée où vit la communauté.

Selon Risa Hontiveros, le groupe

se serait transformé, en 2017, en un culte apocalyptique connu sous le nom d'Omega de Salonera dont le dirigeant serait considéré comme le messie par ses adeptes. Citant les témoignages de membres récemment échappés, la sénatrice raconte qu'une adolescente de 13 ans a été obligée de se marier à un homme de 21 ans et d'avoir des relations sexuelles non-consenties avec lui. Le dirigeant aurait, lui aussi, forcé des jeunes filles à coucher avec lui avant qu'elles soient mariées à l'âge de 12 ans.

Selon le témoignage d'Anna Fionah L. Bojos, membre d'une ONG humanitaire, les enfants auraient été utilisés comme main d'œuvre pour construire une piscine et un terrain de basket. Selon elle, le travail jugé insatisfaisant aurait été sanctionné par des périodes d'isolement pouvant aller jusqu'à une semaine. Elle signale aussi

l'entraînement paramilitaire quotidien des enfants.

Un ancien adepte, membre de l'aile armée de l'organisation a raconté que cette structure comptait plus de 100 membres, dont des enfants qui s'entraînaient au combat en ayant la conviction « d'être des soldats de Dieu ».

Le sénateur Ronald Dela Rosa qui a, lui aussi, déposé une résolution après avoir reçu un courrier du Maire de Socorro, a déclaré que l'organisation abriterait un laboratoire fabriquant de la méthamphétamine et se servirait des « membres de la secte comme « boucliers humains » pour éviter des poursuites pour trafic de drogue ».

Enfin, le gourou serait aussi accusé d'obliger ses adeptes à lui céder certaines de leurs prestations sociales. ■

(Sources : Agence de presse philippine, 19.09.2023 & Telegraph.co.uk, 22.09.2023)

Une communauté pro-vie objet de plusieurs poursuites pour agressions sexuelles ■ Etats-Unis

■ Trois sœurs et un ancien fidèle de la communauté Catholique Unis pour la Vie affirment avoir été victimes de violences et d'agressions sexuelles au sein du groupe. Les trois sœurs reprochent, en outre à l'Église catholique de n'avoir rien fait alors que des prêtres auraient su que des enfants étaient maltraités.

>>>

>>>

Née d'un groupe hippie dans les années 1970, cette communauté californienne s'est donnée pour mission de « soutenir l'Église catholique dans sa mission de restauration des principes moraux de la loi naturelle et de la Révélation divine ». Au fil des années, elle est devenue l'un des groupes anti-avortement les plus virulents des Etats-Unis.

Mais cette façade vertueuse aurait caché, selon les sœurs anciennes membres du groupe, non seulement des violences sexuelles, mais aussi des violences morales et une vie sous contrôle.

Les sœurs racontent la scolarisation à domicile,

les manifestations contre l'avortement et le prêche de la chasteté. Selon elles, les images d'enfants heureux qui figuraient dans leurs magazines servaient pour collecter des fonds, mais dans les faits les enfants auraient été séparés de leur famille.

Deux des trois sœurs ont porté plainte. L'une d'elle a été abusée par l'ancien dirigeant du groupe, décédé en 2011, tandis que la seconde l'aurait été à plusieurs reprises par l'actuel responsable et d'autres hommes du groupe.

La troisième sœur, qui a décidé de ne pas poursuivre la communauté en justice, a été abusée sexuellement à l'âge de huit ans. Lorsqu'elle s'est confiée à d'autres

membres, ils lui ont intimé l'ordre de se taire pour éviter de ruiner de vie d'autres familles et ne pas nuire à la réputation du groupe. Selon elle, la faute incomberait toujours aux victimes.

Les sœurs ont également assisté à de violentes thérapies de conversion au cours desquelles des hommes homosexuels étaient battus. Elles-mêmes auraient été humiliées en public ou giflées pour avoir porté de l'eye-liner.

C'est une photo de l'actuel dirigeant prise lors d'une conférence de jeunes catholiques pour les enfants qui a décidé les trois femmes à rendre leur histoire publique. ■

(Source : NBS Bay Area, 31.08.2023)1.

Un sympathisant des Brigandes poursuivi pour diffamation

■ France

Les Brigandes

■ Nicolas M., un soutien des Brigandes, qui devait comparaître le 7 septembre devant le tribunal de grande instance de Montpellier, ne s'est pas présenté à l'audience. Il est poursuivi en diffamation par Thierry Canals qui a déposé plainte en mai 2021, après que Nicolas M. a posté une vidéo sur Instagram accusant Thierry Canals d'être « un antifa, d'extrême gauche, atteint de troubles psychiatriques, qui répand la terreur dans son village et peut commettre des violences à l'égard de jeunes femmes ».

Opposant de longue date aux Brigandes, groupe de musique dont les textes identitaires ont attiré la sympathie de nombreux militants d'extrême droite, Thierry Canals dénonce sur son blog, le Panache Salvetois, les agissements du groupe installé dans son village, la Salvetat sur Agout.

Peu de temps après leur

installation dans le village en 2015, les membres des Brigandes achètent des locaux dans lesquels trône un exemplaire de Mein Kampf. Pour élargir leur audience, elles fondent également un groupe de reprises rock qui se produit dans les bals populaires ou les maisons de retraite de la région.

Plus inquiétant, derrière la

façade politique se cache une communauté spirituelle identifiée par la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), dont le mentor, auteur-compositeur des chansons, s'appelle Joël Labryère.

Vigilant, en raison de menaces de mort pour lesquelles il a porté plainte en 2019, Thierry

>>>

>>>

Canals raconte que le nombre des membres du groupe aurait doublé depuis son installation

Rebaptisée Communauté de la Rose et de l'épée, après sa dissolution en 2021, l'association est encore présente à la Salvetat où ses membres proposeraient de nouvelles activités, comme du

volley ou de la peinture sur soie pour attirer de nouveaux adeptes, selon Thierry Canals.

Thierry Canals se serait retrouvé dans le collimateur du groupe pour avoir relayé sur son blog des informations sur une enquête pour assassinat ouverte en 2019 en Belgique ciblant « La Nation

Libre », l'ancien nom de la communauté de Joël Labruyère.

Le verdict sera rendu le 7 décembre 2023. ■

(Source : Libération, 11.09.2023)

Lire sur le site de l'Unadfi, l'ensemble des articles sur les Brigandes : <https://www.unadfi.org/mot-clef/les-brigandes/>

Flop du salon Demain c'est aujourd'hui ■ France

■ Hélène Labruyère, l'organisatrice du salon du bien-être Demain c'est aujourd'hui, qui s'est tenu dans l'Hérault du 19 au 21 mai, a ouvert une cagnotte sur la plateforme Helloasso pour demander 66 208 euros pour payer ses prestataires.

Le salon organisé par l'association Meet, (Mouvement Énergétique pour l'Évolution Terrestre) n'a reçu que 1500 visiteurs sur les quatre à six milles escomptés.

Hélène Labruyère, petite nièce de Joël Labruyère, fondateur des Brigandes, attribue ce flop à la médiatisation négative de son évènement, dénoncé dans

plusieurs médias pour avoir invité des représentants de l'extrême droite et de la sphère complotiste.

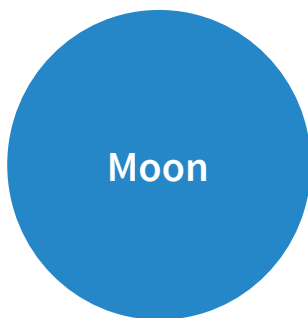
En effet, parmi les invités figuraient Pierre Barnérias, le réalisateur de *Hold-up* ou Antoine Duvivier, un membre des Brigandes.

Dans une vidéo, Hélène Labruyère se plaint des « pressions » subies par ses partenaires qui ont retiré

leur soutien à l'évènement qui s'est retrouvé déficitaire.

La manifestation était aussi dans le viseur de l'Adfi Hérault, en raison de sa promotion de thérapies sans fondements scientifiques. ■

(Source : Le Poing, 14.09.2023)



Vers une dissolution de Moon ? ■ Japon

■ Le gouvernement japonais souhaite demander une ordonnance au tribunal pour dissoudre l'Eglise de l'Unification (aussi appelé Moon) au centre d'un scandale politique depuis l'assassinat de Shinzo Abe en 2022¹.

La dissolution est évoquée par le gouvernement mais certains membres préfèrent être prudents et souhaitent un examen minutieux des preuves et des témoignages avant la prise de décision. Ils redoutent notamment de rencontrer des difficultés pour

prouver une activité illégale au niveau organisationnel. Depuis octobre 2022, une agence gouvernementale enquête pour savoir si l'activité du groupe contrevient à la loi japonaise sur les associations culturelles, spécifiquement sur la gestion

financière et les affaires civiles liées à l'organisation. Moon n'a fourni que très peu de documents ou a refusé de répondre à certaines demandes de l'agence. Ces refus devraient entraîner des amendes à l'intention de l'église.

Si dissolution il devait y avoir, le

>>>

>>>

groupe se verrait retirer son statut d'association religieuse ainsi que les avantages fiscaux inhérents. Il pourrait tout de même continuer

à fonctionner en tant qu'entité.

Avec cette mesure, le gouvernement souhaite montrer qu'il rompt définitivement tout

lien avec Moon. ■

(Sources: The Asahi Shimbun, 03.09.2023 & The Japan Today, 04.09.2023)

Mormons

Deux mormons repentis sèment le trouble dans l'Eglise des Saints des Derniers Jours ■ Etats-Unis

■ Le premier David A. Nielsen, ex mormon et ancien gestionnaire de placements dans la société mormone Ensign Peak Advisors, a déposé plainte auprès de l'administration fiscale américaine en 2019. Le second, James Huntsman, ancien membre influent de l'Eglise, réclame le remboursement de la dîme qu'il a versée entre 1993 et 2017, soit cinq millions de dollars. Les actions en justice des deux hommes ont eu des répercussions sur leur vie personnelle, mais aussi sur l'organisation.

David A. Nielsen a accusé Ensign Peak Advisors d'avoir enfreint les règles fédérales fiscales. La société aurait stocké, à des fins autres que caritatives, un excédent de dons qui s'élèverait à près de 100 milliards de dollars. Deux milliards de dollars auraient notamment été « utilisés pour renflouer une compagnie d'assurance gérée par l'église et construire le centre commercial haut de gamme, City Creek ». En février de cette année, la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) a accusé la société d'avoir « déposé pendant 22 ans des déclarations inexactes sur ses investissements et de créer des sociétés écrans pour garder ces transactions secrètes ». Selon la SEC, Ensign Peak Advisors et l'Eglise mormone auraient respectivement accepté de payer 4 millions et 1 million de

dollars d'amende.

David A. Nielsen avait commencé à travailler pour Ensign Peaks en 2010. Pour lui, qui venait de Wall Street, « aider à orienter les finances de l'Eglise était à la fois comme une opportunité professionnelle et un service spirituel. » La déception a été profonde quand il a découvert que des milliards auraient été dépensés pour autre chose que des causes caritatives, missionnaires ou éducatives.

James Huntsman, qui avait été déçu par l'Eglise et la « ligne floue autour de la polygamie », l'a quittée lorsqu'elle a rejeté les couples et des familles LGBT au milieu des années 2010.

Lorsque que Nielsen a déposé sa plainte, les reproches théologiques de Huntsman, se sont transformés en colère contre

l'Eglise. Il n'a pas supporté que les 10 pour cent de revenus qu'il versait à l'organisation ne soient pas utilisés comme promis. Il a intenté un premier procès en 2021, accusant l'Eglise de fraude. Initialement rejeté par un juge fédéral, il a été relancé en 2023.

Si le départ d'Huntsman a occasionné quelques ruptures avec des membres de sa famille, la plupart de ses proches lui ont apporté un grand soutien.

Pour Nielsen, les conséquences de sa plainte ont été plus graves. Il n'a pas pu retrouver de nouvel emploi dans la finance à Salt Lake City, où, selon lui, beaucoup d'entreprises sont liées à l'Eglise mormone. L'entreprise de sa femme a perdu une bonne partie de sa clientèle mormone. Il a également vécu des ruptures

>>>

>>>

douloureuses avec certains proches.

Depuis le dépôt des plaintes des deux hommes, des mormons se sont manifestés en faveur d'une réforme et d'une plus grande transparence au sein de l'Église. L'affirmation des deux hommes selon laquelle les dirigeants de l'Église auraient « menti sur la manière dont les dîmes sont utilisées » aurait été le déclencheur de plusieurs défections récentes.

Même les plus ardents défenseurs de l'Église reconnaissent que « L'argent frappe les gens à un tout autre niveau », que les débats théologiques.

Mais ces deux affaires soulèvent

de plus larges questions sur l'utilisation des dons par les groupes confessionnels. Pour L'Église des Saints des Derniers Jours, la plainte de Huntsman empiéterait sur « l'autonomie de l'Église protégée par le premier amendement ».

Un expert (leader régional de l'Église mormone), qui a rédigé un mémoire pour Becket Law, une entreprise qui travaille sur la protection des droits religieux et des exemptions, a déclaré au *Washington Post* que « si un donateur pouvait avoir son mot à dire directement sur les décisions de dépenses cela mettrait les organisations caritatives dans une position précaire » et que

« La dîme est intrinsèquement une pratique religieuse » ajoute-t-il, et il est normal que « les groupes confessionnels en particulier prennent des décisions de dépenses » guidées par l'inspiration, la révélation et les principes religieux ».

À propos de l'affaire Huntsman, un bref communiqué de l'Église indique qu'il n'y a pas eu de fraude. ■

(Source : *Washington Post*, 09.09.2023)

1. Lire sur le site de l'Unadfi : *Les mormons accusés d'enfreindre les règles fiscales fédérales américaines* : <https://www.unadfi.org/non-classe/les-mormons-accuses-denfreindre-les-regles-fiscales-federales-americaines/>

Parole de vie

Harcelée par des membres du groupe ■ Canada

■ Une jeune femme agressée sexuellement par le pasteur Paul Mukendi a vu son identité révélée par l'un des autres pasteurs de l'église, ce qui a déclenché un harcèlement à son égard de la part d'adeptes défendant Paul Mukendi.

Cedric Malayi, bras droit de Paul Mukendi au sein du groupe Parole de Vie, a livré l'identité d'une victime lors d'un événement diffusé en direct sur les réseaux sociaux, brisant l'ordonnance qui protégeait son identité. Cela a suscité un harcèlement de la part des fidèles qui ont mis la victime en danger. Cédric Malayi a présenté ses excuses à la victime et sera jugé à l'automne ainsi que la femme de Paul Mukendi et deux autres adeptes.

La victime a ressenti un

profond malaise du fait de ces harcèlements réguliers la plongeant dans des crises de panique, une dépression, des troubles du sommeil et alimentaires, une hypervigilance et une méfiance constante. Elle avoue même avoir souhaité mettre fin à ses jours. Elle a vécu cette situation comme une double peine alors qu'elle essayait de se relever des agressions subies.

Elle avait déjà connu une situation difficile lors du procès l'opposant à Paul Mukendi qui l'avait

agressée sexuellement durant de nombreuses années. Elle était mineure au début des faits. Paul Mukendi a été condamné à une peine de 8 ans de prison et une autre de deux ans pour des crimes sexuels, mais il est toujours en fuite en République démocratique du Congo où, avec sa femme, il poursuit ses activités de pasteur. Il bénéficie de l'absence de traité d'extradition entre son pays et le Canada. ■

(Sources : *Journal du Québec*, 31.08.2023 & *Radio Canada*, 31.08.2023)

Scientologie

30 ans de prison pour Danny Masterson ■ Etats-Unis

■ Membre de la Scientologie, l'acteur Danny Masterson est condamné à 30 ans de prison pour viols, par un tribunal de Los Angeles.

Les faits ont été commis entre 2001 et 2003 sur trois femmes membres de la Scientologie au moment des faits. L'acteur est accusé d'avoir drogué et violé les victimes. Dans cette affaire, l'organisation scientologue semble avoir usé de pressions auprès des femmes pour les

dissuader de porter plainte.

Les jurés du tribunal de Los Angeles ont donné raison à deux d'entre elles, mais l'unanimité n'a pas pu être atteinte pour la troisième victime. Danny Masterson écope de la peine maximale encourue. ■

(Sources : France Info, 07.09.2023 & Radio Canada, 07.09.2023)

1. Lire sur le site de l'Unadfi, *Ouverture d'un nouveau procès contre l'acteur Danny Masterson* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/ouverture-dun-nouveau-proces-contre-lacteur-danny-masterson/>

Tom Cruise s'éloigne de la Scientologie ■ Etats-Unis

■ Plusieurs médias américains annoncent que Tom Cruise, membre de longue date de la Scientologie, aurait quitté ou serait en passe de quitter la Scientologie afin de se rapprocher de sa fille cadette, Suri Cruise, fruit de son mariage avec Katie Holmes.

La Scientologie impose l'ostracisme à ses ex-adeptes. Dès lors, dès qu'un adepte décide de quitter l'organisation, l'ensemble de ses proches encore dans le groupe doit rompre toutes les re-

lations avec lui. Cette règle a entraîné une absence de contacts entre Tom Cruise et sa fille Suri qui va fêter prochainement ses dix-huit ans. L'acteur aurait fait le choix de s'éloigner de la Sciento-

logie afin de pouvoir renouer avec sa fille. Katie Holmes avait divorcé de Tom Cruise afin de protéger Suri de la Scientologie. ■

(Source : Cosmopolitan, 27.08.2023)

Tabitha's Place

Condamnation de parents ■ France

■ Le jeudi 7 septembre 2023, des parents membres de Tabitha's Place ont été condamnés à six mois de prison avec sursis simple et au versement de 1 000 euros pour chacun des enfants pour leur préjudice moral. En cause, des méthodes éducatives illégales et des violences sur les enfants.

Les parents étaient accusés de faux et usage de faux dans l'enregistrement de leurs enfants dans une école qui n'était en fait qu'une école clandestine instal-

lée au sein des lieux d'habitation du groupe. Une mère était également poursuivie pour violence sur mineurs par personne ayant autorité, avec usage d'une arme (une

baguette en osier). Elle écope d'une amende de 1800 euros. ■

(Source : Sud Ouest, 07.09.2023)

Le journal *La Provence* enquête sur les Témoins de Jéhovah

■ France

■ Le journal *La Provence* a publié une longue enquête sur les Témoins de Jéhovah, dans son édition du 31 août, à l'occasion de leur rassemblement régional annuel qui s'est tenu à Marignane (13). Les journalistes ont été à la rencontre du mouvement qui leur a ouvert les portes de son assemblée.

Si la pandémie a freiné les Témoins de Jéhovah, ceux-ci ont remis en route « leur formidable machine à prêcher ». Aux traditionnels moyens d'évangélisation comme le porte-à-porte s'ajoutent aujourd'hui les nouveaux moyens offerts par internet. Le changement climatique, la pandémie, qui seraient autant de signes de l'imminence d'Armageddon, apporteront une nouvelle vigueur au mouvement. En plus de donner raison à leurs prophéties, ces événements permettraient de convertir de nouveaux fidèles.

La journaliste accueillie lors de

l'assemblée nous apprend que les Témoins de Jéhovah ont réuni leurs fidèles chaque weekend de juin à septembre dans une salle de plus de 1200m² appartenant à l'association. Le jour où elle était invitée, 1 700 membres étaient présents, les hommes en costume, les femmes en robe. Près de 400 bénévoles veillent au bon déroulement de l'évènement. L'un d'eux a expliqué à la journaliste qu'une « secte, c'est un mouvement qui s'est coupé du christianisme primitif et qui suit les préceptes d'un pape, d'un gourou qui impose sa pensée. » Le bénévole affirme aussi que le

groupe accueillerait de plus en plus de monde et ajoute que si la « famille de ces nouveaux fidèles comprends, ça va, sinon ça peut être compliqué ». Questionné sur l'homosexualité, il explique que « les principes bibliques ne vont pas dans ce sens-là ». Autre sujet sensible abordé, la santé. Si les fidèles n'ont aucun mot d'ordre en matière de vaccination, il n'en n'est pas de même en ce qui concerne la transfusion à laquelle ils préfèrent des alternatives leur évitant d'aller contre leur doctrine biblique. ■

(Source : *La Provence*, 31.08.2023)

Laurine ira jusqu'au bout pour sauver sa mère ■ France

■ Laurine est née au sein des Témoins de Jéhovah qu'elle a quittés il y a 20 ans. Elle se confie sur son enfance dans le journal *La Provence*.

Agée d'une quarantaine d'année, elle dit garder des « souvenirs de terreur » dus à une doctrine qui « inculque que l'idée de Satan et le péché sont partout, que la fin du monde approche ». Elle raconte avoir souffert à l'école du décalage entre elle et les autres enfants qu'elle aurait été tenue « d'évangéliser discrètement ». Dans le mouvement elle aurait connu une forte discipline et aurait vu les enfants qui gênaient

les offices être conduits dans une autre pièce dans laquelle ils auraient parfois été fessés.

A l'âge de 16 ans, elle avait été traumatisée par un numéro de la revue interne *Réveillez-vous* dans lequel figuraient les photos de « 26 héros de la foi », des enfants qui auraient refusé d'être transfusés.

Trop rebelle, elle sera exclue de mouvement et frappée

d'ostracisme. Si sa famille ne l'a néanmoins pas complètement reniée, elle s'est retrouvée seule, en dépression, avec des idées suicidaires.

Aujourd'hui, elle se bat pour sa mère atteinte de problèmes de santé qui pourraient nécessiter des transfusions. Son frère, membre du mouvement, et un référent des Témoins de Jéhovah, seraient en train de chercher

>>>

un « médecin conciliant, qui acceptera leurs conditions ». Elle explique que les Témoins de Jéhovah s'appuient sur la loi Kouchner 2 promulguée en 2002 qui empêche de pratiquer des actes médicaux « sans le consentement libre et éclairé du

patient ». Mais ce principe vient se heurter à l'obligation pour le médecin de « porter assistance à toute personne en péril ».

Laurine déplore que cette loi ne prenne pas en compte l'état « d'emprise psychologique de certains patients ».

Prête à tout pour sauver sa mère, elle a porté plainte pour abus de faiblesse. Elle a aussi écrit à l'hôpital et au ministère de l'Intérieur, sans succès pour l'instant. ■

(Source : La Provence, 31.08.2023)

Les difficultés des soignants face au refus de transfusion sanguine ■ France

■ Deux praticiens ont témoigné pour le journal *La Provence* de leurs difficultés pour gérer les refus de transfusion sanguine de la part des Témoins de Jéhovah.

Le professeur Michel, chef de la réanimation pédiatrique de la Timone (Marseille), explique qu'en cas d'urgence un enfant sera toujours transfusé, mais s'il n'y a pas d'urgence d'autres solutions peuvent être envisagées avec les parents. Il rapporte ainsi le cas d'un enfant ayant subi deux lourdes interventions au lieu d'une « pour limiter le risque de recourir à une transfusion ».

Christel, ancienne anesthésiste a été plusieurs fois confrontée au refus catégorique de transfusion de Témoins de Jéhovah, même

lorsque le pronostic vital était engagé. Mais quand une urgence se présentait, « ce qui se passait au bloc opératoire restait au bloc opératoire » souligne-t-elle.

La situation était plus embêtante pour les femmes qui venaient d'accoucher et qui risquaient de saigner dans les 48 heures. Si certaines maternités refusaient de prendre en charge des patientes qui refusent la transfusion, dans le service de Christel, les soignants s'arrangeaient pour éloigner le mari le temps de transfuser son épouse.

Pour Christel, son « métier était de sauver des gens, pas les tuer », mais ça ne l'a pas empêché d'avoir à faire face à des décès dus à ces circonstances particulières. Elle précise qu'elle et ses collègues ne sont jamais « parvenus à faire changer d'avis un Témoins de Jéhovah ».

Les alternatives mises en avant par la communauté, comme l'auto-transfusion ou l'utilisation d'EPO, seraient difficilement applicables ou peu efficaces en cas d'urgence. ■

(Source : La Provence, 31.08.2023)

Torrents de vie continue ses thérapies de conversion ■ France

Torrents de vie

■ Un reportage tourné en camera caché par *BFMTV* a révélé que l'association évangélique Torrents de vie continue l'exercice illégale des thérapies de conversion. A la suite de ces choquantes révélations, deux ministres sont montées au créneau afin d'exiger la mise en place d'une enquête sur le groupe.

Une journaliste de *BFMTV* a infiltré durant une semaine un séminaire de Torrent de vie dans le sud de la France et a permis de montrer la continuité des pratiques homophobes et illégales par le

groupe. Plus de 25 personnes étaient présentes. La journaliste a avancé être une étudiante qui se questionne sur son attirance pour les femmes. Elle a alors été traitée comme une déviante qui devait

« guérir ». Elle a subi un grand nombre de sessions et prières afin d'annihiler son attirance pour les femmes, pour qu'elle « renonce au feu du désir » qu'elle restaure « l'identité relationnelle et >>>

>>>

sexuelle » et pour la « délivrer des ténèbres de l'homosexualité ». Le groupe semble donc continuer l'exercice de pratiques illégales sans leur donner le nom de thérapies de conversion.

Pour rappel, depuis janvier 2022 une loi interdit les thérapies de conversion. Leur organisation et tenue est passible de deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende. La loi semble avoir permis l'identification de ce phénomène mais ne semble pas pour autant l'avoir fait disparaître.

A la suite de la diffusion de ce documentaire les réactions gouvernementales ne se sont pas fait attendre. Bérangère Couillard, ministre à l'Égalité femmes-hommes et à la lutte contre la

discrimination a engagé une procédure de saisine du Procureur de la République via la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah). Dans un interview, elle a annoncé être potentiellement favorable à la dissolution de Torrents de vie. De son côté, Sonia Backès, ex-secrétaire d'État chargée de la citoyenneté a demandé à la Miviludes « d'étudier toutes les voies d'action possibles pour sanctionner l'association et ses responsables ». La Miviludes a déjà épinglé à plusieurs reprises le groupe pour ces thérapies de conversion.

Le gouvernement n'est pas le seul à avoir réagi à ce reportage. Du côté des associations la

stupeur est de mise de voir ce genre de pratiques continuées alors qu'elles sont interdites. Joel Deumier, co-président de SOS Homophobie souhaite que le groupe soit jugée et que la loi soit appliquée pour la première fois. Il poursuit en admettant qu'une condamnation du groupe serait un signe fort envoyé aux victimes. Pour que le groupe puisse être jugée il rappelle qu'il faut que des victimes témoignent et portent plainte. Dans ces situations d'emprise, une certaine honte et l'impression d'être le problème rend l'action en justice difficile pour les victimes. ■

(Sources : Libération, 30.08.2023 & Le Parisien, 31.08.2023 & Ouest France, 31.08.2023 & Télérama, 31.08.2023 & NeonMag, 01.09.2023)

Développement personnel

Immersion dans un salon du bien-être ■ France

■ Pour le JT de 20 heures, des journalistes de TF1 sont allés dans les travées d'un salon du bien-être.

Dans ce salon du bien-être les journalistes ont pu constater que différentes techniques de bien-être non éprouvées scientifiquement sont présentes ainsi que des voyants ou des consultations en numérologie. Si certaines pratiques relèvent du pur charlatanisme elles peuvent représenter de plus grands dangers pour les individus et conduire à de véritables dérives sectaires. Toutes ces propositions se présentent comme des réponses au « besoin de bien-être et d'accompagne-

ment » des visiteurs. Mais il n'existe aucun contrôle de ces professions.

Le reportage de TF1 donne la parole à une victime tombée sous l'emprise d'un consultant en numérologie. Il lui a donné l'impression d'être unique. Il rebaptise les adeptes par leur nom d'ange ce qui peu à peu lui a fait perdre son identité. Valorisée, elle tombe sous l'emprise du numérologue, allant même jusqu'à travailler pour lui sans être payée. Elle dénonce alors publiquement les agissements de ce charlatan et

rapidement d'autres victimes se manifestent, parlant d'importantes dérives comme des faits d'agressions sexuelles. Une plainte a été déposée pour harcèlement et emprise sectaire. ■

(Source : TF1, 26.09.2023)

Regarder la vidéo de TF1 : <https://www.tf1info.fr/justice-faits-divers/video-tf1-enquete-developpement-personnel-gare-aux-gourous-en-ligne-numerologie-2270941.html>

Mouvance évangélique

Détournement des dons par un pasteur ■ France

■ Charles B, pasteur principal de l'Eglise de la Bonne Semence, est accusé d'avoir détourné environ 2 millions d'euros provenant de dons des fidèles.

Tracfin, l'agence chargée de la lutte contre les circuits financiers clandestins avait constaté d'importants soucis dans les comptes de la Bonne Semence. La brigade financière a mené une enquête et conclu que l'argent des fidèles transitait directement sur le compte personnel du pasteur ou sur celui de sa société. Le 19 septembre dernier il

a été interpellé et placé en garde à vue, ainsi que sa femme, pour des faits d'abus de confiance, blanchiment d'argent et travail dissimulé depuis mars 2009. Le parquet de Créteil a décidé le renvoi au tribunal correctionnel de cette affaire. Ils devraient être jugés en janvier 2024. Le couple est sous le coup d'un contrôle judiciaire et le pasteur

a interdiction de prêcher ou de mener toute autre activité en lien avec son organisation.

Les enquêteurs ont pu constater comment était utilisé l'argent des fidèles et ont saisi des biens lui appartenant : des biens immobiliers, des comptes en banque, 20 000 euros en cash, 46 000 euros de devises

>>>

>>>

étrangères, une voiture a 19 500 euros, 256 000 euros d'objets de luxe et de meubles ou encore 130 000 euros de chaussures. Les fidèles pensaient faire des dons à des actions caritatives, comme pour le financement d'un orphelinat au Congo, alors que ces offrandes permettaient le financement du train de vie du pasteur et sa compagne.

Le pasteur a réagi à ces différentes accusations en estimant que c'était son argent, sa récompense pour avoir délivrer ses fidèles du mal et qu'il pouvait en faire ce qu'il voulait.

Présente en région parisienne, l'Eglise de la Bonne Semence a prospéré ces dernières années. Les

fidèles sont nombreux en France mais aussi à l'étranger. Le pasteur Charles B est très suivi sur Youtube où il compte plus de 190 000 abonnés. Ses prêches sont diffusés en direct, durant lesquels est présenté à l'écran le relevé d'identité bancaire de sa société. ■

(Source : Le Parisien, 21.09.2023)

New Age

Une communauté New Age inquiète ■ Portugal

■ **Installée au Portugal, la « Fundacion Pineal » est une communauté aux inspirations new age, complotiste, qui prétend ne pas vouloir vivre dans la société. le leader a déclaré le groupe comme étant un « Etat souverain ».**

La communauté réside sur un terrain appartenant à un joueur de foot professionnel danois qui a cédé le domaine au groupe et à son leader Água Akbal Zizi Pinheiro. Le footballeur en question semble adepte des doctrines défendues par le gourou et affirme donner « son temps et son énergie » pour l'organisation.

La doctrine et les objectifs du groupe sonnent très New Age. Il prétend « créer consciemment une nouvelle société dans laquelle les individus et les communautés coexistent harmonieusement et avec honneur sur une terre en abondance, dans le respect et la confiance pour le plus grand bien de tous. » Leur message volontairement axé sur le bien-être, la paix et l'amour attire des personnes fragiles et vulnérables. Adeptes de la théorie de la terre plate ou

encore croyant que l'homme n'aurait jamais marcher sur la Lune, les membres du « Royaume Pinéal » estiment qu'une « grande réinitialisation « planétaire va avoir lieu en 2033 » et que la vie dans leur communauté permet de se sauver. Le groupe serait composé de 40 et à 100 membres isolés physiquement du monde par leur vie en communauté dont le gourou affirme qu'il s'agit d'un royaume souverain dans une « juridiction extraterritoriale ». Ils veulent vivre en dehors de la société, ses principes et ses lois. C'est aussi pour cela qu'ils ne déclarent pas les enfants du groupe qui sont déscolarisés et ne vont jamais voir des personnels de santé.

Les autorités inquiètes ont débuté une enquête sur le groupe. Des témoignages d'ex-adeptes et de familles ayant un proche dans le groupe montrent le véritable caractè-

re sectaire de l'organisation Ils racontent comment en entrant dans le groupe ils sont encouragés à y investir leur économie et à rompre tous les liens avec leurs proches. Les autorités sont aussi inquiètes pour les enfants présents dans le groupe. Une enquête est ouverte à la suite de la mort d'un bébé de 13 mois au sein de la communauté. Le bébé en question nommée Samsara serait née en février 2021 et décédée en mars 2022. Il n'existe aucun document officiel sur sa naissance, elle n'a jamais été hospitalisée ou soignée par un médecin. Elle serait la fille du chef et d'une femme nommée Shakti. Le corps n'a pas pu être retrouvé car il a été incinéré lors d'une cérémonie organisée par le groupe et ses cendres ont été jetées dans une rivière. ■

(Source : Portaluz, 25.08.2023)

Paranormal

Un magnétiseur condamné en appel ■ France

■ Fin septembre, la cour d'appel de Bordeaux a confirmé la peine de 15 ans de prison prononcée en première instance par la cour d'assise de Périgueux à l'encontre de Joël Merlan, un magnétiseur accusé d'agressions sexuelles et viols sur 16 clientes entre 2012 et 2020. Sa peine, prononcée à l'issue d'un procès à huis clos, a été assortie de dix ans de suivi socio-judiciaire.

C'est un soulagement pour les victimes du magnétiseur, âgé de 77 ans, qui avait fait appel de la peine prononcée contre lui.

Si l'homme s'est défendu, en première instance, en parlant de « mas-

sages thérapeutiques consentis » et d'un « don tellement puissant que c'est possible d'avoir des sensations », il avait été décrit comme un prédateur par les femmes qu'il a abusées ainsi que par ses propres enfants.

Il a la possibilité de se pourvoir en cassation, mais ce pourvoi n'est pas suspensif. ■

(Sources : France Bleue, 21.09.2023 & Sud-Ouest, 29.09.2023)

PSNC

Procès d'un ancien guérisseur pour agression sexuelle ■ Canada

■ Le procès d'un ancien guérisseur traditionnel d'un centre d'accès à la santé pour les Autochtones, accusé d'agressions sexuelles, s'est terminé fin août à Ottawa (Canada).

Ralph King, 60 ans, a comparu au mois d'août devant la Cour de justice de l'Ontario, à Ottawa. Il fait face à plusieurs chefs d'accusation d'agression sexuelle : trois femmes ont témoigné avoir été touchées de façon inappropriée avec un os de cerf utilisé par M. King, lors de séances de guérison. Selon l'avocate de la Couronne, M. King a nié les attouchements et a assuré qu'il demandait toujours le consentement de ses clients avant de les

toucher ; il a néanmoins admis plus tard qu'il ne se souvenait pas s'il l'avait systématiquement fait.

L'avocate de la Couronne a également insisté sur l'abus de confiance que représentent les agissements de M. King à l'égard de femmes en quête de guérison. En effet, ces patientes le consultaient pour tenter de surmonter des douleurs et des traumatismes. Elles lui accordaient leur pleine confiance pour guérir ; l'accusé a donc profité d'une si-

tuation de vulnérabilité, tout en sachant, de son propre aveu, qu'il n'était pas compétent pour guérir leurs problèmes psychologiques.

Au Canada, une condamnation pour agression sexuelle est possible d'une peine maximale de 18 mois de prison. La décision définitive de la cour est attendue en novembre. ■

(Source : Radio-Canada, 29.08.2023)

Un lien possible entre antivaccinisme et recours aux PSNC ■ France

■ Selon un sondage réalisé cet été, les personnes les plus opposées à la vaccination seraient aussi les plus favorables aux pratiques de soin non conventionnelles (PSNC).

Le sondage réalisé cet été par Cluster 17 pour *Le Point* apporte une information rassurante : la grande majorité des Français (82 %) a une

opinion positive sur la vaccination.

Ce sondage révèle par ailleurs que les personnes les plus opposées à la vaccination sont aussi les plus favo-

rables aux PSNC. A titre d'exemple, les individus ayant une opinion très négative sur la vaccination ont quatre fois plus de chances d'avoir

>>>

>>>

recours à la naturopathie que ceux en ayant une opinion très positive.

Le sondage apporte également des données plus générales sur le recours des Français aux PSNC. Par exemple, 44 % des Français interrogés avaient déjà eu recours à la naturopathie pour prévenir ou guérir des maladies. La naturopathie rassemble des pratiques hétérogènes basées sur des remèdes dits

« naturels », allant de la phytothérapie à l'iridologie (diagnostic par l'analyse des iris du malade). Les théories adossées à la naturopathie s'opposent aux savoirs actuels sur le corps humain et n'ont pour la plupart pas fait la preuve de leur efficacité ; cette pratique peut également être associée à un risque de dérives sectaires.

Le sondage s'est aussi intéres-

sé à la démographie des usagers des PSNC. Par exemple, 51% des femmes avaient déjà eu recours à des PSNC, contre 36 % des hommes. Par ailleurs, les personnes les moins diplômées étaient plus enclines à avoir recours aux PSNC, tout comme les personnes ayant un niveau de rémunération plus bas. ■

(Source : Le Point, 20.09.2023)

Un guérisseur interpellé pour exercice illégal de la médecine ■ France

■ Au mois de septembre, un retraité âgé de 76 ans a été interpellé et placé en garde à vue dans la commune de Colombiers (Hérault).

Cet homme, qui se disait guérisseur, est accusé d'avoir exercé illégalement la médecine depuis six ans. Cette activité, non déclarée, lui aurait permis de dissimuler quelques 952 000 € tout en percevant une pension de la Mutualité Sociale Agricole.

Une importante saisie pénale a été effectuée à son domicile. Les en-

quêteurs ont notamment trouvé des carnets de rendez-vous permettant de retracer l'historique de son activité, des remises de chèques allant jusqu'à 40 000 euros par mois, ainsi que d'importantes sommes en liquide, quelques kilos d'or, et plusieurs voitures de luxe.

L'homme a été placé en garde à vue et devra répondre devant le

tribunal correctionnel d'exercice illégal de la médecine et de travail dissimulé. Il risque des peines de 3 ans d'emprisonnement et de plusieurs dizaines de milliers d'euros d'amende. ■

(Sources : France 3, 18.09.2023, La Nouvelle République, 21.09.2023, Actu.fr, 23.09.2023)

Essor des musiques « guérisseuses » sur les réseaux sociaux ■ France

■ Sur Internet, la popularité de vidéos relayant des musiques aux vertus prétendument curatives explose.

Ces vidéos se diffusent massivement sur les réseaux sociaux comme TikTok ou les playlists musicales de Deezer et Spotify. Elles se réclament du « solfège sacré » ou du « solfeggio », selon lesquels certaines fréquences sonores auraient des propriétés thérapeutiques : elles permettraient par exemple de stimuler le système immunitaire ou d'éliminer les toxines. Certaines vidéos prétendent même pouvoir guérir l'acné, la grippe... voire le cancer.

Interrogé par *Ouest-France*, Pierre Saintigny, oncologue et chercheur, répond que ces musiques peuvent participer à apaiser l'anxiété, la guérison de maladies par fréquence sonore n'est absolument pas reconnue scientifiquement. De fait, la Direction Générale de la Santé souligne que la « musicothérapie » n'est pas une méthode de soin reconnue en France. Rappelons que les pratiques commerciales trompeuses sont punies de deux ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende...

Toujours selon *Ouest-France*, certains sites donnent accès, pour la maigre somme de 149€, à des « fréquences miraculeuses » et autres « fréquences de guérison ». Comme le souligne Marie Drilhon (UNADFI), les discours associés à ces pratiques s'inscrivent dans la vague New Age et antisciences ; ils peuvent constituer une porte d'entrée vers l'emprise et des dérives sectaires. ■

(Source : Ouest-France, 24.09.2023)

Bilan de trois décennies de recherches sur les PSNC ■ Royaume-Uni

■ Dans un article récent, le chercheur Edzard Ernst propose une rétrospective sur l'évolution de la recherche sur les PSNC au cours des 30 dernières années.

Edzard Ernst est un médecin anglais d'origine allemande ayant consacré ces 30 dernières années à l'analyse critique des PSNC. Après une formation initiale en médecine, en homéopathie et en chiropractie, il devient professeur de Médecine Complémentaire à l'Université d'Exeter (Angleterre) en 1993.

Sa première mission est alors d'appliquer la méthode scientifique aux PSNC. Un argument est souvent opposé par les promoteurs de ces pratiques : les PSNC ne pourraient être évaluées par les méthodes scientifiques traditionnelles, puisque ces dernières ne sont pas en mesure de prendre en compte les composantes holistiques associées à ces méthodes.

Toutefois, progressivement, les chercheurs partisans des PSNC se rallient aux projets de recherche, espérant que cela puisse favoriser la promotion des PSNC. Des tests plus ou moins rigoureux ont donc été effectués sur les hypothèses sous-jacentes à ces méthodes, avec des résultats généralement décevants pour leurs partisans. En plus de ne pas montrer d'efficacité, ces études ont au contraire permis de mettre en lumière les risques associés aux pratiques et d'attester que ces thérapies reposent sur des hypothèses invraisemblables sur le plan biologique.

L'enthousiasme des partisans des PSNC s'est donc progressivement amenuisé. Puisqu'il était désormais indispensable de se prévaloir de la science, une nouvelle stratégie a émergé : un changement

d'approche scientifique. Les promoteurs des PSNC ont ainsi avancé l'idée que les études contrôlées et randomisées n'étaient pas adaptées pour déterminer l'efficacité des PSNC et que des approches différentes seraient plus appropriées, comme les essais pragmatiques. Ces essais, aussi appelés essais de type « A+B contre B » visent à évaluer une pratique médicale basée sur le traitement plus que le traitement en lui-même. Dans son article, Ernst souligne bien que si ce type d'essais a un intérêt en épidémiologie, il n'est absolument pas pertinent pour évaluer l'efficacité des PSNC.

Ernst illustre son propos en présentant une étude de 2012 dont l'objectif était d'étudier l'efficacité de l'acupuncture sur la fatigue de patientes cancéreuses. Pour ce faire, les chercheurs ont formé deux groupes de patientes : le groupe 1 recevait les soins recommandés (A), tandis que le second groupe recevait ces mêmes soins (A) avec des séances régulières d'acupuncture (B). Les chercheurs ont constaté que les patientes du groupe 2 étaient significativement moins fatiguées que celles du groupe 1. Ces résultats ont été interprétés comme une preuve de l'efficacité de l'acupuncture sur la fatigue des patientes cancéreuses.

Comme l'explique Ernst, cette interprétation est toutefois erronée : en effet, il faut bien souligner que les patientes ayant reçu les traitements A+B auront systématiquement une meilleure

amélioration de leurs symptômes que les patientes n'ayant reçu que le traitement A. Pourquoi ? Car le traitement B apporte a minima le bénéfice de l'effet placebo. Il est donc impossible de déterminer ce qui, dans la prise en charge B, a favorisé l'amélioration de l'état de fatigue des patientes : l'acupuncture ? L'effet placebo ? Le simple fait de recevoir un soin supplémentaire ?

Si les études suivant le schéma « A+B contre A » peuvent donc, en apparence, sembler rigoureuses, en réalité, elles ne permettent pas de tirer des conclusions sur les causes et les effets : elles ne sont donc pas appropriées pour démontrer qu'une PSNC donnée est la cause de l'amélioration d'un symptôme.

Ces limites méthodologiques ne se bornent pas à un questionnement théorique, elles entraînent des conséquences concrètes sur l'organisation des soins. Ainsi, les études « A+B contre A » sont aujourd'hui parfois utilisées comme preuve de l'efficacité des PSNC, afin de justifier leur intégration dans la médecine conventionnelle, alors que l'intégration de ces thérapies est coûteuse et présente un bénéfice sanitaire faible. L'intégration de ces pratiques limite également les recherches sur des traitements qui auraient une efficacité propre - cette fois-ci, au-delà du placebo. ■

(Sources : [Skeptical Inquirer](#), 02.2023, [AFIS](#), 15.08.2023)

Sorcellerie

Abus sexuels et maltraitance derrière la sorcellerie ■ Royaume-Uni

■ Onze personnes sont jugées par la Haute Cour de justice à Glasgow pour avoir participé à un réseau d'abus sexuels sur enfants durant des cours de sorcellerie.

Les membres de ce groupe sont accusés d'avoir violé et agressé sexuellement des enfants entre janvier 2010 et octobre 2020. Certaines de ces agressions ont été filmées alors que des membres du groupe filmaient les scènes et « applaudissaient, acclamaient et encourageaient verbalement » les abus. Les enfants étaient obligés de participer à des cours et céré-

monies de sorcellerie durant lesquelles on leur faisait croire qu'ils se métamorphosaient en animaux. Les personnes jugées sont aussi accusées de maltraitance, meurtre de chiens et possession de drogues. Les enfants du groupe étaient aussi incités à tuer des animaux.

Parmi les onze accusés, cinq sont poursuivis pour tentative de meurtre ayant enfermé un enfant

dans un placard, l'ayant suspendu par ses vêtements à un clou fixe au mur, et l'ayant forcé à se comporter comme un chien et à manger de la nourriture pour animaux.

Le procès devrait durer presque deux mois, les inculpés nient les faits. ■

(Source : BFMTV, 05.09.2023)

Théories du complot

Le climat nouvelle lubie des conspirationnistes ■ Canada

■ Au Canada, de nombreux influenceurs conspirationnistes publient du contenu climatosceptique ce qui inquiète les autorités et notamment le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV).

Alexis Cossette-Trudel, leader conspirationniste, a multiplié les interventions au sujet du climat qu'il qualifie « d'arnaque climatique ». Il remet en question de nombreux faits climatiques comme les incendies qui ont touché le Canada à la fin du mois. Il y voit une conspiration des autorités qui laisseraient brûler les forêts dans l'objectif de contrôler la population en déclenchant un « système de confinement climatique » restreignant les droits et libertés des individus. Il semble appliquer la même rhétorique que pendant la pandémie et les confinements successifs. Concernant les feux de forêts canadiens de nombreuses hypothèses sont apparues en ligne pour ne pas reconnaître que c'est une conséquence du ré-

chauffement climatique. Parmi ces théories on retrouve que cela proviendrait de lasers spatiaux, de criminels du gouvernement, et l'accusation de cibles habituelles comme Bill Gates ou le Forum économique mondial

Au Canada, comme en France, les mouvements conspirationnistes récupèrent la crise climatique avec de nombreux posts sur les réseaux sociaux ou l'organisation de conférences. Pour Louis Audet-Gosselin du CPRMV ce nouveau terrain jeu des complotistes permet de montrer un nouvel exemple d'une prétendue corruption des élites et d'un complot gouvernemental. Le spécialiste observe que ces réactions face à la crise climatique sont

de plus en plus violentes et virulentes notamment par l'intermédiaire de harcèlement en ligne de journalistes et scientifiques qui informent sur les enjeux, les dangers et les causes de cette crise. Les leaders de ces groupes sur les réseaux n'appellent jamais à la violence mais leurs propos peuvent pousser certains de leurs suiveurs à se montrer violents. Plus rares que les campagnes de harcèlement, des passages à l'acte peuvent avoir lieu. Ce fut par exemple le cas lorsqu'un individu aux croyances climatosceptiques et conspirationnistes a volontairement allumé des feux. ■

(Sources : Le Devoir, 25.08.2023 & 24heures, 19.09.2023)

Un festival bien-être et complotisme ■ France

■ Dans une commune des Alpes-de-Haute-Provence, un festival se voulant dédié au « bien-être » s'est avéré accueillir des complotistes aux idées réactionnaires. Cet événement illustre une nouvelle fois la porosité entre l'univers du développement personnel, du New Age et le complotisme.

Cet évènement, baptisé « Les Foisonnantes », était organisé par des associations et figures locales et devait être parrainée par l'euro-député écologiste Michèle Rivasi qui, au vu des conférenciers invités, a fait le choix de ne pas venir. Le programme affichait le parrainage de Christian Peronne, qui s'est fait connaître par ses positions covid-sceptiques, Louis Fouché, figure de proue du mouvement Réinfo Covid, Fabien Moine, naturopathe antivax, ou encore Lucie Mandeville, complotiste québécoise qui

flirte régulièrement avec l'antisémitisme. Au programme aussi des conférences antivax, la diffusion du nouveau film d'un des réalisateurs du documentaire complotiste *Hold-Up*.

Des militants antifascistes et altermondialistes ont alerté le maire de la ville sur le programme et les intervenants attendus. Ce dernier a pu constater les profils problématiques mais il reconnaît qu'il était difficile de faire machine arrière et promet une vigilance. Selon lui,

si des propos complotistes ou antisémites se tiennent pendant le festival celui-ci ne « sera pas reconduit ». Le maire de la Commune des Mées regrette une certaine manipulation de la part des organisateurs.

Du côté de l'organisation du festival, on dénonce « une agression » et on défend en bloc les invités jugés « catalogués » par les médias. ■

(Sources : France Inter, 13.09.2023 & Télérama, 16.09.2023)

Sound of Freedom bientôt diffusé en France ■ France

■ Ce thriller aux accents complotistes a connu un véritable succès aux Etats-Unis et devrait être projeté dans les salles françaises dès le 15 novembre.

Dans *Sound of Freedom*, l'acteur principal incarne le rôle d'un mormon, père de neuf enfants, ex-agent fédéral qui sauve des enfants de trafiquants sexuels. Un personnage qui concentre tout ce à quoi adhèrent les sympathisants de QAnon et de la droite conservatrice américaine. Pour QAnon ce film constitue un relai de la théorie qu'ils défendent depuis de nom-

breuses années à savoir l'existence d'une organisation de réseaux pédophiles par les élites américaines.

La presse américaine a pointé du doigt le caractère conspirationniste du film, obligeant les producteurs à démentir d'éventuels liens avec QAnon.

Aux Etats-Unis, le film a enregistré plus de 190 millions de dollars de

recettes. En France, le film sera diffusé par Saje, spécialisée dans les films d'inspiration chrétienne. ■

(Source ; Le Figaro, 11.09.2023)

Lire sur le site de l'Unadfi, « *Sound of Freedom* », le thriller encensé par QAnon : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/sound-of-freedom-le-thriller-encense-par-qanon/>

Un complot derrière les lunettes ■ Internationale

■ Depuis quelques mois une théorie du complot qui se répand sur les réseaux sociaux prétend que les lunettes ou autres opérations pour les yeux ne sont que des arnaques visant à faire dépenser de l'argent. Ces théories présentent un danger pour les patients, celui de voir leur prise en charge retardée alors qu'ils en ont besoin.

Selon Samantha Lotus, qui se présente comme « coach holistique », « on ne voit pas pour des raisons

spirituelles, émotionnelles, physiques et mentales mais comme tout, cela peut être guéri ». Elle

propose des masterclass payantes pour retrouver une vue optimale mais aussi pour pouvoir modifier

>>>

>>>

la couleur de ses yeux « en se détoxifiant ». Pour elle, « les lunettes ne servent qu'à établir une distance entre nous et les autres, à se cacher au monde et à engraisser les opticiens. » Cette coach n'est pas la seule à faire des problèmes de vue un business aux contours très new age. D'autres proposent l'application d'huile de ricin sur les paupières pour améliorer la vue qui se dégrade au fil du temps à cause du port de lunettes, des vitamines ou de l'homéopathie pour se soigner.

Forte de ses 240 000 abonnés sur TikTok, une autre explique que les problèmes de vue viennent de la peur de se voir comme on est et propose comme remède une chanson...

L'ensemble de ces propositions frauduleuses de santé comporte le risque pour les patients de voir leurs problèmes ophtalmologiques se dégrader faute d'une prise en charge adéquate. « Cela m'a juste empêché de voir clair pendant des mois et donc galérer en classe »

raconte à *Charlie Hebdo* une jeune femme ayant pratiqué du yoga des yeux durant son enfance pour soi-disant améliorer sa vue,

Les techniques proposées par différents charlatans sont aussi coûteuses, et bien souvent ce business est basé sur le principe de la vente multiniveau. Ce système, bien que légal, comporte de nombreux risques d'emprise. ■

(Sources : *Charlie Hebdo*, 15.09.2023 & *L'ADN*, 15.09.2023)

>>>

Education

L'autrice de BD Emma dénonce les dérives de la parentalité positive ■ France

■ Dans son dernier ouvrage intitulé *Des lignes et des cailloux*, publié chez Massot Éditions, l'autrice Emma s'attaque au sujet de l'éducation positive à laquelle, dont elle décortique les dérives dans un chapitre de son ouvrage.

Interrogée par le *Huffington Post*, l'autrice explique s'être intéressée à l'éducation positive lorsqu'elle est devenue mère. En cherchant des réponses elle a découvert les écrits de la psychologue Isabelle Filliozat qui n'ont été finalement pour elle qu'une succession d'injonctions sans solutions.

Ce mode d'éducation mène selon elle à une perte de spontanéité dans la communication et une perte de confiance en soi. Elle a vu des mamans de son entourage, qui essayant d'appliquer à la lettre les préceptes, laissaient leurs enfants hurler de colère en leur répétant

des phrases sans efficacité pour les calmer comme « oui, j'accueille ton émotion, je comprends que tu es très en colère. »

Ne tenant pas compte de l'épuisement parental, certains parents qui craquent éprouvent une énorme culpabilité, jusqu'à la terreur pour certaines mamans qui sont persuadées qu'elles ont fait perdre des neurones à leur enfant en élevant la voix [sic !]

Pour en savoir davantage sur ce mouvement, elle a lu beaucoup d'ouvrages sur le sujet, a participé à des groupes d'éducation posi-

tive. Le mouvement faisant appel à la science pour se justifier, elle s'est penchée sur cet argument et a découvert qu'on ne sait rien excepté les évidences sur l'éducation comme le fait qu'il ne faut pas frapper ou humilier son enfant.

Pour l'autrice, il y a une forme d'emprise dans cette éducation qui amène des parents à s'investir coûte que coûte et à ne pas abandonner même en cas d'échec, parfois jusqu'à couper les ponts avec ceux qui pensent différemment d'eux. ■

(Source : [Huffington Post](#), 09.09.2023)

Dons & Abonnements

Je soutiens l'UNADFI en faisant un don

40 € 60 € 75 € 150 € Autre :€

A la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, vous délivre un reçu fiscal conformément aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts.

■ **Particuliers** votre don permet une **réduction d'impôt de 66 %** dans la limite de 20 % du revenu imposable.

■ **Entreprises** votre don permet une **réduction d'impôt de 60%** dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Je m'abonne à la revue Bulles de l'UNADFI

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

27 euros
50 euros

ETRANGER

32 euros
52 euros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

Je m'abonne et je soutiens la revue Bulles

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

30 euros
60 euros

ÉTRANGER

35 euros
70 euros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

NOM - Prénom :

Adresse :

E-Mail :@.....

Ci-joint le versement de la somme de : €

Date et signature :

Sommaire
du dernier numéro de
Bulles (cliquer ici)

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI.
Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.
Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.

Document à remplir et à renvoyer à : **UNADFI** - 1, rue du Tarn - 78200 Buchelay